

Le 20 décembre 2021, Givrand

## Un guichet numérique des autorisations d'urbanisme *Une nouveauté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un portail en ligne dédié aux dépôts des demandes de permis de construire, de déclaration préalable et de certificats d'urbanisme s'ouvrira aux 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Il s'agit d'un nouveau service qui sera accessible au public et aux professionnels avec création d'un compte sur la plateforme web, offrant une téléprocédure spécifique permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Ce nouveau dispositif qui répond au nouveau cadre réglementaire, n'est pas une obligation. Les pétitionnaires qui le souhaitent pourront toujours déposer leurs demandes au format papier dans les mairies.

Le service instructeur intercommunal mutualisé au sein de la Communauté de Communes pour l'ensemble des communes du territoire, assure le déploiement de ce service. Des temps de rencontre et d'échanges sont instaurés au siège de la Communauté de Communes pour amorcer la mise en œuvre opérationnelle de cette évolution des méthodes de travail et de ce nouveau service aux usagers.



Des réunions d'information à destination des professionnels seront également programmées ainsi que l'édition de fiches méthodologiques explicatives.

**Contact :**  
**Service instructeur intercommunal : 02 51 55 55 55**

*Presse :*  
*Valérie FABIEN – 06 33 68 05 95*  
*Chargée de communication*  
[v.fabien@payssaintgilles.fr](mailto:v.fabien@payssaintgilles.fr)